

NATIONS

EP

UNIES



PNUE-ABC-WACAF/

1ère Réunion du Bureau COP14/3.1

Distribution : Restreinte

13 juillet 2026

Original : Anglais

**Première réunion du Bureau des Parties
Contractantes à la Convention relative à la
coopération en matière de protection, de
gestion et de mise en valeur du milieu marin
et des zones côtières de la côte atlantique
de la région de l'Afrique de l'Ouest, du
Centre et australe (Convention d'Abidjan)**

En ligne, 30 juillet 2026

SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION D'ABIDJAN

Point 3.1 de l'ordre du jour :

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2025–2027

Entre mai 2025 et juin 2026, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre du Programme de travail adopté par la COP14 malgré d'importantes contraintes financières. Des progrès ont néanmoins été réalisés dans les quatre composantes du Programme grâce à des partenariats stratégiques, à la mise en œuvre de projets et à l'appui technique fourni aux Parties contractantes.

Les principaux progrès enregistrés entre mai 2025 et juin 2026 sont les suivants :

- Renforcement de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles additionnels ;
- Appui aux pays pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ ;
- Promotion de la planification spatiale marine et de la gouvernance intégrée des océans ;
- Appui à la création et à la gestion des aires marines protégées ;
- Élaboration de réponses régionales et nationales à la pollution marine par les plastiques ;
- Mobilisation de partenariats financiers et techniques ;
- Renforcement de la coordination régionale et de l'engagement politique ;
- Élaboration de mesures visant à améliorer le recouvrement des contributions des Parties contractantes.

--

Introduction

1. La première année de mise en œuvre du Programme de travail 2025–2027 a été marquée par des progrès constants dans l'application des décisions de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (COP14), malgré des ressources financières limitées.
2. La plupart des activités ont été réalisées grâce à des partenariats stratégiques avec les Parties contractantes, des partenaires régionaux et internationaux, les donateurs ainsi que des fonds mobilisés dans le cadre des projets financés sur ressources extrabudgétaires.
3. Le présent rapport dresse un état d'avancement de la mise en œuvre de chacune des composantes du Programme de travail 2025–2027. Pour chaque composante, il met en évidence les principales activités réalisées au cours de la période considérée, les résultats obtenus ainsi que les partenariats ayant contribué à leur mise en œuvre.

Composante 1. Évaluation des écosystèmes

4. L'objectif de cette composante, tel que défini dans le Programme de travail approuvé, est d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes marins et côtiers afin d'éclairer la prise de décision fondée sur des données scientifiques.
5. La mise en œuvre de cette composante est demeurée limitée en raison de l'insuffisance des ressources financières. La préparation d'un rapport régional sur l'état du milieu marin et côtier, l'une des activités phares du Programme de travail, nécessite d'importants investissements techniques et financiers.
6. Afin de combler ce déficit de financement, le Secrétariat a engagé des discussions avec GRID-Arendal afin d'examiner les possibilités d'un appui technique et financier, notamment par le biais d'un éventuel financement du Gouvernement de la Norvège. Si ce partenariat se concrétise, il permettra de jeter les bases de l'élaboration d'une évaluation régionale complète.
7. Toutefois, il est peu probable que ce rapport puisse être achevé et publié pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15). La mobilisation des ressources nécessaires à cette activité demeure donc une priorité pour le Secrétariat.

Composante 2. Gestion des écosystèmes marins et côtiers

8. L'objectif de cette composante, tel que défini dans le Programme de travail approuvé, est de promouvoir la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers et de réduire leur dégradation. Les principaux résultats obtenus sont présentés ci-après.

Aires marines protégées

9. Conformément à la Décision 5 de la COP13, le Secrétariat poursuit la finalisation du projet de Protocole additionnel relatif aux aires marines protégées (AMP). Au cours de la période considérée, le projet de Protocole a été transmis aux Parties Contractantes afin de recueillir leurs observations et contributions dans le cadre des consultations nationales. La date limite initialement fixée au 31 décembre 2025 a été prorogée jusqu'en juin 2026, plusieurs Parties Contractantes n'ayant pas encore mené leurs consultations nationales.

À ce jour, deux Parties contractantes, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, ont organisé leurs consultations nationales. Le Secrétariat poursuit la mobilisation de ressources afin d'appuyer les consultations nationales des autres Parties contractantes, en vue d'achever le processus d'examen d'ici juin 2027. Bien que le projet ACP-MEAs 3 ayant soutenu ce processus se soit achevé en décembre 2025, le Secrétariat poursuit ses échanges avec des organisations philanthropiques et des partenaires de développement, notamment l'UEMOA et la Banque mondiale dans le cadre du Programme WACA, afin de mobiliser les ressources nécessaires à la finalisation du processus et à la convocation de la Conférence des plénipotentiaires d'ici la fin de l'année 2027.

10. Le Secrétariat a fourni un appui technique à la Côte d'Ivoire et au Sénégal pour la gestion de leurs aires marines protégées existantes. Ces activités contribuent au renforcement de la gestion à long terme des AMP tout en soutenant les engagements nationaux pris dans le cadre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment l'objectif 30x30.
11. Dans le cadre du projet ACP-MEAs 3, deux aires marines protégées au Sénégal ont bénéficié d'un appui. Dans l'AMP de la Somone, le plan de gestion a été élaboré et validé. Dans l'AMP de Palmarin, un appui a été apporté à la mise en œuvre du plan de gestion à travers plusieurs activités, notamment la formation des femmes à des activités génératrices de revenus alternatives, la restauration des terres dégradées par la plantation de mangroves, le renforcement des capacités des écogardes ainsi que des formations sur la restauration des mangroves.
12. La mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatif à l'aire marine protégée de Grand-Béréby, en Côte d'Ivoire, a débuté en avril 2026 avec le recrutement du Coordonnateur du projet. Ce projet vise à rendre opérationnelle la première aire marine protégée du pays grâce à la réalisation d'une évaluation de la biodiversité, à la mobilisation des parties prenantes, à l'élaboration d'un plan de gestion et au renforcement des capacités. Le projet permettra également de produire des enseignements susceptibles d'éclairer les efforts de conservation marine dans l'ensemble de la région.

Planification spatiale marine

13. Le Secrétariat a poursuivi la promotion de la planification spatiale marine (PSM) en tant qu'outil essentiel de gouvernance intégrée des océans, de conservation des écosystèmes et de gestion durable des ressources marines et côtières.
14. Le Secrétariat a appuyé la mise en œuvre de la planification spatiale marine en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et à São Tomé-et-Príncipe. Cet appui a permis de renforcer la coordination nationale, la participation des parties prenantes ainsi que l'utilisation des données environnementales et socio-économiques dans la planification de l'utilisation durable des espaces marins.
15. La mise en œuvre du projet du Fonds d'adaptation, exécuté par ONU-Habitat, intitulé « *Renforcement de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana* » s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le projet appuie l'intégration des risques climatiques dans la planification côtière et marine à travers l'élaboration de cadres de planification spatiale marine, la réalisation d'évaluations des risques côtiers, le développement de systèmes d'alerte précoce et la promotion de solutions fondées sur la nature. Le Secrétariat dirige la composante régionale de gestion des connaissances du

projet, en assurant la collecte, la capitalisation et la diffusion des enseignements tirés et des bonnes pratiques en matière d'adaptation des zones côtières aux changements climatiques. À cet effet, il met en place une plateforme régionale de gestion des connaissances et organise un atelier régional réunissant les Parties contractantes, les institutions techniques et les communautés locales afin de favoriser les échanges d'expériences sur l'adaptation aux changements climatiques, notamment en matière de planification spatiale marine, de systèmes d'alerte précoce, de solutions fondées sur la nature, de carbone bleu, de moyens de subsistance résilients et d'autres approches innovantes. Le projet favorise également la coopération transfrontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana et appui la réplication et la mise à l'échelle des pratiques d'adaptation les plus efficaces dans l'ensemble de la zone de la Convention. Le processus de recrutement du Coordonnateur du projet est sur le point d'être achevé.

16. Au niveau régional, le Secrétariat a mis en place, en partenariat avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), un Groupe d'experts techniques sur la planification spatiale marine dans la zone de la Convention d'Abidjan. Lancé en mai 2025, ce Groupe constitue une plateforme régionale de coopération technique, d'échange de connaissances et de promotion d'approches harmonisées de la planification spatiale marine en tant qu'outil de gestion intégrée des zones marines et côtières. Coprésidé par la Côte d'Ivoire et le Bénin, le Groupe est chargé d'élaborer une Feuille de route régionale sur la planification spatiale marine d'ici 2027. Cinq groupes de travail thématiques ont été créés afin de contribuer à l'élaboration de cette feuille de route, portant respectivement sur : i) la gouvernance ; ii) les données et les connaissances ; iii) la gestion fondée sur les écosystèmes ; iv) l'économie bleue durable ; et v) le renforcement des capacités. Le Groupe devrait comprendre deux représentants par Partie contractante. À la date de mai 2026, quinze Parties Contractantes avaient désigné leurs représentants, le processus de nomination étant toujours en cours.

Restauration des écosystèmes

17. Le Secrétariat a promu des approches fondées sur les écosystèmes afin de renforcer la résilience des zones côtières et de restaurer les écosystèmes dégradés, en mettant particulièrement l'accent sur la restauration des mangroves et l'autonomisation des communautés.
18. Au Sénégal, un appui a été apporté à l'aire marine protégée de Palmarin afin de promouvoir la restauration des mangroves et de renforcer la résilience des écosystèmes côtiers et des communautés locales. Ces activités ont contribué à la restauration des zones dégradées tout en renforçant le rôle des mangroves dans la protection du littoral, la conservation de la biodiversité et le maintien des moyens de subsistance. Des femmes ont bénéficié de formations sur les techniques de restauration des mangroves pour réhabiliter les zones côtières dégradées, ainsi que sur des activités génératrices de revenus alternatives visant à réduire la pression exercée sur les ressources naturelles et à renforcer la résilience des ménages. Un appui a également été fourni à la Sierra Leone pour la restauration des mangroves dans l'estuaire de la rivière Scarcies (ScRE) et l'estuaire de la Sierra Leone (SLRE). En outre, des études de référence écologiques, environnementales et socio-économiques ont été réalisées dans des communautés sélectionnées au sein des deux estuaires afin d'orienter la conception et la mise en œuvre des interventions de restauration. Ce projet s'est achevé en décembre 2025.

Évaluation de la biodiversité et appui aux SPANB

19. Le Secrétariat a réalisé une évaluation régionale de la prise en compte des écosystèmes marins et côtiers dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) révisés des Parties contractantes, afin d'identifier les possibilités de renforcer leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette évaluation a été réalisée dans le cadre du Programme-cadre FEM-8 dirigé par le PNUE pour la révision des SPANB et l'élaboration des septièmes rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique (CDB).
20. L'évaluation a montré que la plupart des Parties Contractantes ont progressé dans la révision de leurs SPANB, mais que l'intégration des priorités relatives aux milieux marins et côtiers demeure inégale dans la région. Les principales lacunes concernent la planification spatiale marine, les systèmes de suivi et de rapportage, le financement, les capacités techniques ainsi que la disponibilité des données de référence.
21. L'évaluation a également analysé l'intégration des priorités marines et côtières au regard des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les cibles relatives à l'utilisation durable, aux aires protégées et conservées ainsi qu'à la restauration des écosystèmes sont celles qui sont le mieux prises en compte : huit pays ont largement intégré la cible 9, sept pays la cible 3 et six pays la cible 2, tandis que la plupart des autres cibles ne sont que partiellement reflétées dans les SPANB.
22. Les résultats de cette évaluation constituent le premier aperçu régional de l'intégration de la biodiversité marine et côtière dans les politiques nationales au sein de la zone de la Convention d'Abidjan. Ils fournissent une base de référence utile pour orienter les futurs efforts d'assistance technique, de renforcement des capacités et de coopération régionale.
23. Le Secrétariat a élaboré un rapport régional d'évaluation ainsi qu'une synthèse des principales conclusions, mis à la disposition des Parties Contractantes comme documents de référence pour appuyer la planification nationale, la mise en œuvre et l'établissement des rapports au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention d'Abidjan.
24. Quatorze Parties Contractantes ont répondu au questionnaire d'évaluation, à savoir : le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Libéria, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Le projet s'est achevé en décembre 2025.

Mise en œuvre de la décision de la COP14 sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)

25. Le Secrétariat a poursuivi son appui aux Parties Contractantes pour la mise en œuvre de la décision CP.14/5 de la COP14 relative à la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ), en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la ratification de l'Accord et la préparation des pays à sa mise en œuvre effective. À ce jour, dix Parties Contractantes n'ont pas encore ratifié l'Accord.

26. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a fourni un appui technique au Sénégal, à la Sierra Leone et à la Côte d'Ivoire afin de faire progresser leurs processus nationaux de ratification, tout en poursuivant le dialogue avec les autres pays se trouvant à différents stades du processus.
27. Le Secrétariat a également aidé les Parties Contractantes à accéder aux financements du FEM-8 au titre du programme « Early Action » afin de renforcer leur préparation à l'entrée en vigueur de l'Accord. Un appui technique a été fourni au Bénin, au Congo, au Gabon, à la Gambie, à la Guinée et au Togo.
28. Parallèlement, le Secrétariat a poursuivi ses activités de sensibilisation aux opportunités offertes par l'Accord BBNJ à travers des réunions régionales, des consultations bilatérales et des échanges techniques. Ces initiatives ont contribué à renforcer la dynamique régionale en faveur de sa mise en œuvre et à positionner la Convention d'Abidjan comme plateforme régionale de coordination de l'action en appui au nouveau cadre juridique international relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.
29. Le Secrétariat est en discussion avec le Mécanisme d'assistance technique du Programme mondial pour les océans de l'UICN, financé par la Commission européenne, afin d'obtenir un appui financier pour la préparation de la première Conférence des Parties à l'Accord BBNJ (COP1) ainsi que pour les activités de suivi.

Prévention de la pollution

30. Le Secrétariat a poursuivi son appui aux Parties Contractantes afin de renforcer les actions nationales et régionales visant à prévenir et à réduire la pollution marine, en mettant particulièrement l'accent sur la pollution plastique et les sources terrestres de pollution.
31. En partenariat avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS), le Secrétariat a appuyé l'élaboration et la validation des Plans d'action nationaux sur la pollution plastique en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et en République démocratique du Congo. Ces plans identifient les principales sources de pollution plastique et définissent des mesures prioritaires visant à renforcer la prévention, la gestion des déchets, le recyclage, la coordination entre les parties prenantes ainsi que les systèmes de suivi.
32. Le Secrétariat a poursuivi son engagement avec les institutions régionales, notamment la CEDEAO, afin de promouvoir une meilleure cohérence des politiques et de renforcer la coopération régionale en matière de pollution plastique et d'autres sources terrestres de pollution. Ces efforts visent à mieux articuler les actions nationales avec les initiatives régionales et à renforcer la mise en œuvre du Protocole de la Convention d'Abidjan relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres.

Composante 3. Coordination, cadre juridique et politiques

33. La mise en œuvre de cette composante a principalement porté sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention d'Abidjan et de ses Protocoles, le développement des partenariats régionaux et le renforcement de la coopération avec les principales institutions afin d'appuyer les Parties contractantes.

Mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles additionnels

34. Le Secrétariat a poursuivi son appui à la mise en œuvre et à la ratification des instruments juridiques de la Convention. Dans le cadre du projet ACP-MEAs 3, une assistance technique a été fournie aux Parties Contractantes afin de faire progresser la ratification des Protocoles additionnels. Au cours de la période considérée, la Mauritanie et le Bénin ont ratifié les quatre Protocoles additionnels en juin 2025.

Coopération régionale

35. Depuis février 2026, le Secrétariat s'est employé à renforcer sa collaboration avec les principaux acteurs régionaux, notamment les organisations régionales de gestion des pêches, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), GRID-Arendal, le Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), la Banque mondiale, le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'UICN, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-IBAR), l'UEMOA, la Banque africaine de développement ainsi que les autres Conventions des mers régionales. Si elles se concrétisent, ces collaborations offriront de nouvelles possibilités de programmation conjointe, de coopération technique, de partage des connaissances et de mobilisation des ressources.
36. Le Secrétariat poursuit les discussions contractuelles avec l'UEMOA et la Banque mondiale concernant les modalités de mise en œuvre du programme WACA ResIP 2 ainsi que du futur programme WACA+, dont le démarrage est prévu à la mi-2027. Ces discussions visent à définir les rôles et responsabilités respectifs du Secrétariat dans la mise en œuvre de la composante régionale du Programme WACA et à convenir des modalités les plus appropriées pour assurer son engagement technique. Une fois finalisés, ces arrangements permettront à l'UEMOA d'appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires de la Convention d'Abidjan, notamment l'assistance technique aux Parties contractantes, la réalisation des priorités régionales ainsi que la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15).

Composante 4. Communication, information et renforcement des capacités

Communication, information et sensibilisation

37. La mise en œuvre de cette composante a été limitée par l'insuffisance des ressources financières. En conséquence, certaines activités prévues, notamment le développement du nouveau site web de la Convention d'Abidjan et la mise en place d'un Centre de ressources en ligne, n'ont pas encore pu être engagées. Leur mise en œuvre est prévue au cours du second semestre de 2026 dans le cadre de l'initiative de communication et de revalorisation de l'identité visuelle des Conventions des mers régionales conduite par le PNUE.

Renforcement des capacités

38. Les activités de renforcement des capacités ont également été affectées par des ressources financières limitées. Malgré ces contraintes, le Secrétariat a poursuivi ses efforts de partage des connaissances à travers des initiatives ciblées en ligne. En avril 2026, il a coorganisé avec le PNUE un webinaire régional consacré aux sargasses, réunissant des experts et des parties prenantes afin d'échanger sur le suivi, les impacts et

la prolifération de sargasses dans la zone de la Convention d'Abidjan. Ce webinaire a contribué à renforcer la sensibilisation régionale et à faciliter le partage des bonnes pratiques émergentes du Ghana, du Sénégal et de la Sierra Leone face à ce défi environnemental croissant.

Engagement politique

39. Entre janvier et juin 2026, le Secrétariat a participé à plusieurs événements régionaux afin de renforcer la visibilité de la Convention d'Abidjan. Il s'agit notamment du Forum des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (FOMACO), de la onzième édition de la conférence *Our Ocean*, du Dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable (SOI) ainsi que de l'atelier régional de formation sur la gouvernance des aires marines protégées organisé par l'UA-IBAR.
40. En marge du FOMACO, le Secrétariat a convoqué une réunion ministérielle extraordinaire réunissant les Parties Contractantes présentes afin d'examiner la situation financière de la Convention d'Abidjan. Les ministres ont examiné l'état du Fonds d'affectation spéciale et des contributions statutaires, discuté des mesures visant à renforcer la viabilité financière de la Convention et formulé plusieurs recommandations en vue d'améliorer la mobilisation des ressources et l'engagement des Parties. Celles-ci comprennent notamment la conduite prioritaire de missions de haut niveau auprès des Parties Contractantes présentant les arriérés les plus importants, l'élaboration de plans de paiement sur plusieurs années, le renforcement de l'implication des ministres dans les efforts de mobilisation des ressources ainsi que le développement de partenariats destinés à soutenir la mise en œuvre du Programme de travail. Les ministres ont réaffirmé leur engagement commun à assurer la viabilité financière à long terme de la Convention.
41. Le Secrétariat a également coorganisé, avec la Convention de Nairobi, une manifestation ministérielle parallèle lors de la onzième conférence *Our Ocean*, consacrée à l'objectif 30x30, à la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) et à la gouvernance régionale des océans. Cette initiative a contribué à renforcer la visibilité des Conventions des mers régionales en tant que plateformes régionales de gouvernance des océans en Afrique.